

**Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2021
et du rapport du vérificateur (auditeur) externe**

Conformément au Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants relatifs aux états financiers de la Municipalité de Saint-Malachie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 :

- Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 2 mai 2022.
- Les états financiers ont été audités par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés et la firme a émis un rapport de l'auditeur indépendant avec l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Malachie au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

- En 2021, la Municipalité a réalisé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **324 751\$** (transferts supplémentaires pour le réseau routier de 79 256\$, droits de mutation immobilière de 31 811\$ de plus que prévu, vente de terrains du secteur de la montagne la Crapaudière pour 44 000\$, redevances supplémentaires pour carrières et sablières de 18 169\$, vente de la motoniveleuse pour 16 075\$ et dépenses moindres que prévues dans la plupart des secteurs d'activités).
- Après les opérations de l'exercice 2021, la Municipalité a compilé des excédents non affectés, affectés et réservés pour un grand total de **727 086 \$** :
 - Surplus libre (Excédent de fonctionnement non affecté) : 544 150 \$
 - Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Village : 68 434 \$
 - Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Crapaudière : 23 981 \$
 - Réserves – Fonds de roulement et autres: 90 521 \$
- L'endettement total net à long terme de la municipalité s'élève à 5 912 425 \$.
- Voici la conciliation sommaire de l'excédent de fonctionnement de 2021 :

Revenus de fonctionnement :	2 706 642 \$
Charges de fonctionnement (sans amortissement) :	(2 146 386)
Remboursement du capital sur les emprunts :	(217 394)
Affectation aux activités d'investissement :	(66 805)

Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté :	
Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté :	70 710
Remboursement du fond de roulement :	(22 016)
	<hr/>
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales (Surplus de l'exercice) :	324 751 \$

- Au niveau des dépenses d'investissements, le total investi par la Municipalité en 2021 est de 2 333 161 \$ (Réfection de la route Saint-Damien : 1 965 938\$; Achat d'un loader : 228 500\$; Achat d'une génératrice (poste aqueduc): 44 032\$; Pavage d'une section de la route Saint-Jean : 27 523\$; Autres : 67 168\$).
- La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses non imposable que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité et de la MRC de Bellechasse.

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal en 2021 fut la suivante (incluant les sommes reçues de la MRC):

	Rémunération	Allocation de dépenses
Denis Laflamme	5 409	2 705
Larry Quigley	3 327	1 663
Maryan Lacasse :	1 414	707
Isabelle Pouliot	1 414	707
Mélanie Dumas	1 429	715
Johanne Blais	1 565	782
Rodrigue Picard	436	218
Lydia Pouliot	436	218
Philippe Gaboury	436	218
Marcel Roy	334	167
Stéphane Giguère	436	218
Yohan Guillemette	334	167
Lucien Boutin	1 414	707

- Les états financiers sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité au www.st-malachie.qc.ca et nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Larry Quigley, maire